SARL AU CAPITAL SOCIAL: 55000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Tunis IDENTIFIANT UNIQUE : 258258

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 01/10/2021

L'Assemblée Générale s'est tenue le 01/10/2021 à 12:00 heures entre les associés de la Société dénomination, Société à Responsabilité Limitée au capital de 55000 Dinars (ci-après désignée la « **Société** »), se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après désignée l'« **Assemblée** »).

Associés présents ou représentés : - a - b - d - e - f - g - h - i - j - k - 1 - m - n **-** 0 - p - q - r - S - t - u - w

- X

- y

- Z
- a
- b
- c
- d
- e
- f
- g
- h
- i
- j
- k
- 1
- m
- n
- 0
- p
- q
- r
- S
- t
- u
- V
-

Autre(s) personne(s) présente(s) ou représentée(s) :

- ramboo, john rambo

L'Assemblée est présidée par RIFI RIF.

Le président constate que les associés représentants au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix, est votée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de nommer le Cabinet NOUS immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 586856 et ayant le matricule fiscal numéro 258965 représenté par ME ME en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de 5.

Le nouveau Commissaire aux Comptes présent à l'Assemblée, remercie les associés pour la confiance qu'ils lui ont manifesté et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.

Cette résolution mise aux voix, est votée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publications partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix, est votée à la majorité

a

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14:00 heures.

LE PRESIDENT

RIFI RIF

LES ASSOCIES

b			
c			
d			
e			
f			

g

h

i

j

k

l

m

n

0

p

q

r

S

t

u

v

w

X

y

Z

a

b

c

d

e

f

g

h

i

j

k

l

m

n

0			
p			
q			
r			
s			
t			
u			
v			
	-		

Bon pour acceptation des fonctions de Commissaire aux Comptes

ME ME